

SESSION 2016

**CAPET
CONCOURS EXTERNE
ET CAFEP**

Section : SCIENCES ET TECHNIQUES MÉDICO-SOCIALES

PREMIÈRE ÉPREUVE

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : *La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.*

Tournez la page S.V.P.

La société dans laquelle nous vivons a changé, il n'est plus question de se le cacher. Les efforts de redistribution consentis par les Français n'empêchent pas la croissance des écarts de revenus entre les plus riches et les plus pauvres ; le chômage de longue durée est, à ce jour, structurel ; le contrat à durée indéterminée à temps plein ne constitue plus la norme d'embauche et le travail protège moins efficacement de la pauvreté que par le passé ; la famille nucléaire n'est plus la règle et l'isolement gagne chaque jour du terrain ; les quartiers urbains sensibles et les zones rurales en déclin n'ont pas été résorbés ; les inégalités persistantes d'accès aux soins sont directement liées aux conditions sociales ; près du quart des 18-25 ans vit sous le seuil de pauvreté ; c'est aussi le cas de plus du tiers des femmes vivant seules avec des enfants. Dans ces conditions, continuer à considérer les pauvres et les précaires comme une minorité marginale, peu ou prou responsable de sa situation, est un non-sens sociologique autant qu'une irresponsabilité politique.

Extrait du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté lors du Comité interministériel de lutte contre les exclusions – 21 janvier 2013

Analyser les limites actuelles du dispositif du RSA et leurs conséquences sociétales.

Section : SCIENCES ET TECHNIQUES MÉDICO-SOCIALES

PREMIÈRE ÉPREUVE

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► **Concours externe du CAPET de l'enseignement public :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EDE	7300E	101	5850

► **Concours externe du CAFEP/CAPET de l'enseignement privé :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EDF	7300E	101	5850

Annexes

Annexe 1 : MERLIER Philippe - "**Cas social**" ou le recul de la solidarité nationale - Article paru dans les ASH (Actualités Sociales Hebdomadaires) n°2878 du 10/10/2014 - Extraits

Annexe 2 : WARIN Philippe - "**Pourquoi le non-recours**" - Revue Projet n° 346 - "Social réparer ou construire?" - 15 mai 2015 - Extraits

Annexe 3 : NAIMSKI Laure - "**Des prestations sociales non réclamées**" - Article paru le 20 février 2013 - Site des Apprentis d'Auteuil - Disponible sur : http://www.apprentis-auteuil.org/actualites/archives/archives-2013/detail-de-lactualite/article/des-prestations-sociales-non-reclamees/news-cat/societe.html?no_cache=1 - Consulté le 16 octobre 2015

Annexe 1 : «Cas social» ou le recul de la solidarité nationale

La banalisation de l'expression "cas social" constitue une grave menace pour le pacte républicain, alerte Philippe Merlier. (...) L'usage désastreux de ce terme, vécu comme une injure insupportable ou, pire, revendiqué comme un statut, repousse dans les marges les citoyens les plus en difficulté.

Considérable est le nombre de personnes en difficulté sociale ayant besoin d'un accompagnement qui restent délibérément dans le non-recours à l'aide, afin de ne pas être qualifiées de "cas social". Être un "cassos" est devenu une injure dans le langage courant. Extrêmement péjoratif, ce terme apparaît d'autant plus répulsif que celui d'usager est mélioratif. Le vocable professionnel euphémise, le parler vulgaire brutalise et insulte. Il se peut aussi que le signifiant "casse-os" évoque la misère de qui n'a plus que des os à ronger.

L'usage du mot ainsi réduit provoque des dégâts dont on ne soupçonne pas l'étendue. En situation de surendettement, madame X refuse toute aide sociale et l'affirme clairement : "être accompagnée dans sa détresse financière, c'est être un cas social".

C'est ainsi que beaucoup des plus nécessiteux se tiennent dans le non-recours par fierté. L'honneur n'est pas une valeur qui a disparu. Mais quel sens a donc la solidarité nationale pour un citoyen qui éprouve tant la honte de recourir à l'aide sociale ? L'idéologie ultralibérale du *self-made man* a-t-elle imprégné les esprits populaires au point qu'une dette symbolique envers la communauté leur en est devenue insupportable ? N'y a-t-il plus si peu de commun, que la misère individuelle est préférable à la sollicitude du collectif ? La liberté individualiste et l'égalité supposée prévalent-elles sur la fraternité ?

(...)

On espère que l'usage désastreux de l'expression "cas social", devenue injure ou malédiction, passera comme d'autres modes langagières. Mais toute tentative de détruire cet usage est salutaire, tandis que le laisser se propager concourt à exacerber la division sociale. (...)

Source : MERLIER Philippe - "Cas social" ou le recul de la solidarité nationale - Article paru dans les ASH (Actualités Sociales Hebdomadaires) n°2878 du 10/10/2014 – Extraits.

Annexe 2 : "Pourquoi le non-recours"

Nombre de citoyens ne bénéficient pas des prestations sociales (RSA, cotisations familiales) auxquelles ils ont droit. Un phénomène aux lourdes conséquences sociales. Si le ciblage des prestations et la complexité des dispositifs sont pointés du doigt, c'est parfois le bien-fondé d'une politique que les ayants droit remettent en cause en refusant d'y avoir recours. (...)

L'importance du phénomène se mesure également au regard des non-dépenses liées au non-recours, qui atteignent des milliards d'euros.

Estimation des non-dépenses liées au non-recours

Prestations	Année de référence	Montant moyen de l'allocation par allocataire	Estimation de la non-dépense engendrée par le non-recours (annuel)	Masse totale versée (annuel)
Revenu de solidarité active	2011	250 € (mensuel)	5,3 milliards d'€	7,5 milliards d'€
Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé	2011	273 € (annuel)	27 millions d'€	153 millions d'€
Allocation personnalisée d'autonomie	2005	409 € (mensuel)	828 millions d'€	4 milliards d'€
Prestations familiales et de logement	2002	-	4,7 milliards d'€ (de rappels de droits)	51,6 milliards d'€

Source : Thibault Gajdos, Philippe Warin, « La fraude aux prestations sociales : réalités et enjeux », dans Odenore, *op. cit.*, p. 31.

Ces données peuvent être comparées aux estimations de la fraude aux prestations sociales. En 2011, le rapport de Dominique Tian (Assemblée nationale, Commission des affaires sociales, « Rapport d'information sur la lutte contre la fraude sociale », 29/06/2011) évaluait la « fraude sociale » à environ 20 milliards d'euros, dont 15 à 16 milliards dus à la fraude aux prélèvements (travail dissimulé, redressements de cotisations sociales...), et 3 à 4 milliards liés à la fraude aux prestations sociales (versements indus). Ainsi, la seule fraude aux prestations sociales représente des montants six fois inférieurs à ceux de la fraude fiscale selon ce rapport. Le syndicat Solidaires Finances Publiques évalue la fraude fiscale annuelle entre 60 et 80 milliards d'euros, soit quinze à vingt fois plus que celles aux prestations sociales. Ce qui fait dire à Julien Damon que « la fraude des pauvres est une pauvre fraude ». (J. Damon, « Droits et fraudes », Clôture des entretiens du Conseil d'État du 11 février 2011 sur Fraudes et protection sociale, *Droit social*, n° 5, mai 2011, p. 541). Surtout, on s'aperçoit alors que la fraude aux prestations sociales, dont on parle tant, a un envers nettement plus important : le non-recours. Cela est vrai aussi à l'étranger. Le National Audit Office, l'équivalent britannique de la Cour des comptes, constate que le montant de la fraude sociale, qui pèse 1 % du budget du ministère du Travail et des Retraites, est égal à celui des indus (1,1 milliard de livres sterling annuel) et des erreurs de l'administration (également 1,1 milliard), tandis que 16 milliards de prestations qui devraient être versées ne le sont pas. Pour le National Audit Office, le problème majeur n'est pas tant le fait que certains fraudent les prestations sociales, mais que le plus grand nombre éprouve des difficultés à faire valoir des droits légitimes.

Un phénomène aussi massif n'est pas sans conséquences sociales et économiques. Alors que les prestations sociales financières représentent aujourd'hui, selon l'Institut national de la statistique et des études économiques, le tiers du revenu moyen disponible des ménages, ne pas y recourir intégralement peut expliquer leur appauvrissement et, peut-être en partie, l'accroissement par ailleurs constaté de la pauvreté monétaire. En période de crise, prestations et aides sociales permettent de compenser les pertes de revenus et de soutenir la demande. Elles contribuent à la création d'emplois dans le secteur de l'économie sociale et solidaire. Une étude réalisée en 2012 par le cabinet d'audit McKinsey pour le **réseau Ashoka** a ainsi mesuré l'impact économique de l'entrepreneuriat social en France auprès de dix structures, comme Acta Vista, opérateur de chantiers d'insertion, ou la Fédération Crésus, dont les associations mènent des actions de prévention du surendettement. Au total, le bénéfice cumulé est supérieur à 50 millions d'euros en 2010. « À ces effets directs s'ajoutent un fort potentiel économique, notamment dû au réservoir d'emplois durables représenté, et des bénéfices sociaux directs ou indirects : dépendance plus tardive, meilleure santé des moins favorisés, apaisement social... » (*Actualités sociales hebdomadaires*, n° 2754, 06/04/2012, pp. 21-22).

Elles engendrent des dépenses privées (en salaires et en consommation), qui produisent en retour de nouvelles recettes par le biais de la cotisation et de la fiscalité... dont s'alimentent les budgets de la protection sociale : un cercle vertueux fonctionnant à l'opposé de celui que le Fonds monétaire international décrit désormais comme la conséquence des politiques d'austérité qu'il avait si ardemment défendues (Mohamed Djouldem, Yves Saillard, P. Warin, « Conclusion. Lutter contre le non-recours, un révélateur du renouvellement des politiques publiques » dans Odenore, *op. cit.*, pp. 185-201).

Source : WARIN Philippe - "**Pourquoi le non-recours**" - Revue Projet n° 346 - " Social réparer ou construire? " - 15 mai 2015 – Extraits.

Annexe 3 : "Des prestations sociales non réclamées"

Chaque année, plus de dix milliards d'euros d'aides et de prestations sociales ne sont pas réclamées par des personnes qui y auraient pourtant droit. Le récent Plan national de lutte contre l'exclusion et la pauvreté classe parmi ses priorités ce déficit de solidarité encore méconnu.

Depuis plusieurs décennies, il existe un **phénomène méconnu** sur lequel un coin de voile s'est levé ces derniers mois en même temps que se tenait la conférence nationale sur la pauvreté les 10 et 11 décembre dernier : celui massif du **non-recours aux prestations sociales**.

A contre-pied des discours sur **les fraudeurs et les assistés**, il s'est invité dans les débats politiques et les médias.

Un livre, « L'Envers de la « fraude sociale », Le scandale du non-recours aux droits sociaux » (La Découverte), publié par l'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore) qui s'est appuyé sur une récente enquête de la Caisse nationale d'allocations familiales (CAF), contribue à enterrer quelques **idées reçues** parmi lesquelles celle-ci : « les dépenses sociales sont un **encouragement à l'assistanat** ». Bien au contraire, démontre l'Odenore, elles sont un **devoir de solidarité et un droit**, notamment pour les citoyens les plus démunis, qui y ont recours selon les principes qui fondent le **modèle social français**.

Toutes les prestations concernées

Pourtant, le montant du non-recours aux droits et prestations sociales est évalué à plus de **dix milliards d'euros par an**. Cette somme comprend 5,3 milliards d'euros pour le seul **revenu de solidarité active (RSA)** (1 bénéficiaire potentiel sur deux ne le réclame pas soit 1,7 millions de personnes), 4,7 milliards pour les **prestations familiales et de logement** auxquels s'ajoutent 27 millions d'euros pour l'**aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS)** (1,5 millions de personnes ne la demandent pas) et 828 millions d'euros pour l'**Allocation personnalisée d'autonomie (APA)**.

Il faut encore citer la **couverture maladie universelle (CMU)**, les aides aux **transports**, la **prime pour l'emploi** ou les tarifs sociaux du **gaz et de l'électricité**.

« Les pauvres se serrent la ceinture, explique Jean-Luc Outin, chercheur au CNRS et membre de l'Observatoire national de la pauvreté. C'est très important à dire et à redire. L'idée selon laquelle les personnes qui bénéficient des prestations sociales se « goinfrent » est **totalelement invalidée**. »

Isolement social et professionnel

Qui sont ceux qui n'encaissent par leur dû ? Autre idée reçue : il s'agirait uniquement des "**pauvres**", « ces 8,4 millions de Français qui vivent en dessous du seuil de pauvreté et que les discours politiques de ces dernières années ont largement contribué à **stigmatiser** y compris dans l'esprit des agents en charge de la distribution des aides et prestations », souligne Philippe Warin, directeur de recherche au CNRS, cofondateur de l'Odenore et coauteur de l'ouvrage, pour qui assistance n'est pas assistanat. Faux : « Les profils sont **très hétérogènes** explique-t-il. Certes, les bénéficiaires des prestations sont parmi les **populations les plus modestes**, mais elles concernent en réalité une **grande partie des Français**. La caractéristique principale étant l'**isolement social**. Etre sans soutien, sans réseau d'aide en cas de coup dur peut très vite faire que la personne **renonce à se battre** pour ses droits y compris ses prestations. »

Autre fait qui inquiète Philippe Warin : « le **déficit d'apprentissage** au sein de la famille de ce que peut être un droit. Tout cela s'effrite. **Chez les jeunes**, l'idée même d'avoir des droits se perd. Le non-recours les touche aussi. Et ce n'est pas seulement lié à un manque d'information. »

Non accès plutôt que non-recours

Certes, ce manque (mais dans le droit français « nul n'est censé ignorer la loi ») est prégnant. Mais la dénomination des dispositifs qui n'est **pas toujours claire**, la **complexité des démarches**, **l'intrusion dans la vie privée** des bénéficiaires qui doivent apporter des "preuves" de leur situation, expliquent pour une bonne part le non-recours aux droits sociaux. Des **facteurs dissuasifs** tels que la culpabilité, l'humiliation, la honte, la volonté de se débrouiller par soi-même, voire même le refus d'être aidé par **peur d'être stigmatisé** (notamment en zone rurale où l'anonymat est moins protecteur que dans les grandes villes) jouent aussi.

« Il ne faut pas laisser croire que ceux qui en ont besoin ne prennent pas la peine d'aller chercher leurs aides. C'est pour cela que je préfère parler de **non accès aux droits** plutôt que de non-recours. Faire valoir ses droits relève souvent d'un **parcours du combattant**. Les bénéficiaires potentiels se découragent face à la **méfiance** qui s'est installée à leur encontre. On voit les pauvres comme les **fautifs de la crise**. Ce regard doit changer, en France mais aussi dans toute l'Europe », estime Bruno Tardieu, délégué général d'ATD Quart Monde.

Conséquences lourdes

Autre idée reçue mise à mal par les travaux de l'Odenore : les prestations non dépensées serait autant d'argent économisé sur le budget de l'Etat déjà en berne. « C'est faux, explique Philippe Warin. Cette "économie" **coûte de l'argent** à la collectivité.

Les **dommages sanitaires et sociaux** qu'elle provoque pèsent lourdement sur le système social. Car les prestations engendrent des dépenses privées qui peuvent créer des recettes, grâce par exemple à un recours à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pourvoyeuse d'emploi. Il convient d'avoir une **vision à long terme** des dépenses sociales. »

Mobilisation pour l'accès aux droits

Tel est l'un des objectifs du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale annoncé le 21 janvier dernier par le gouvernement. Parmi ses priorités : s'attaquer au phénomène du non-recours aux droits sociaux.

Il ouvre aussi des **droits pour les jeunes** de 18-25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation, en situation d'isolement et de grande précarité. Le RSA activité et la prime pour l'emploi devraient également être modifiés d'ici 2014.

Parallèlement, les **collectivités locales** se mobilisent pour détecter les situations de non-recours sur leurs territoires.

« La coopération entre les différents organismes et acteurs de ce secteur doit également être **améliorée**, analyse Philippe Warin. L'exemple de la **Belgique** mériterait d'être suivi de plus près. Depuis dix ans, les organismes sociaux concentrent leurs informations sur les bénéficiaires dans la même base de données. C'est une **économie d'échelle** et un **gain de productivité** qui permet de dégager temps et argent pour l'action sociale et l'accompagnement des personnes qui en ont le plus besoin. »

Source : NAIMSKI Laure – " **Des prestations sociales non réclamées** " - Article paru le 20 février 2013 - Site des Apprentis d'Auteuil - Disponible sur : http://www.apprentis-auteuil.org/actualites/archives/archives-2013/detail-de-lactualite/article/des-prestations-sociales-non-reclamees/news-cat/societe.html?no_cache=1 - consulté le 16 octobre 2015.